

Adresse de la commune de Luçon, district de Fontenay, transmettant ses dons patriotiques et les détails de la fête célébrée en l'honneur de la reprise de Toulon, lors de la séance du 9 pluviôse an II (28 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Luçon, district de Fontenay, transmettant ses dons patriotiques et les détails de la fête célébrée en l'honneur de la reprise de Toulon, lors de la séance du 9 pluviôse an II (28 janvier 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 6;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34219_t1_0006_0000_2

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Tous les citoyens se sont mêlés et ont dansé la Carmagnole au milieu des cris de Vive la République! Vive la Montagne! Vive les vainqueurs de Toulon! en se jurant union et fraternité et la garde nationale a reconduit à la Maison commune les autorités constituées.

Tel est le récit vrai de la fête simple mais touchante que les citoyens d'Ivry ont célébré en l'honneur des vainqueurs de Toulon. Puissiez-vous, Citoyens représentants y voir l'expression des sentiments patriotiques qui animent les républicains d'Ivry. Ils saisissent cette occasion pour vous témoigner leur reconnaissance des efforts constants que vous faites pour leur bonheur et vous invitent au nom du Salut public de rester inébranlables à votre poste jusqu'à [ce] que tous les tyrans coalisés aient fléchi le genou devant notre sainte Liberté et reconnu la République française, tandis que vous attaquerez les ennemis extérieurs, les républicains d'Ivry, sentinelles vigilantes attaquerront et pulvériseront les ennemis intérieurs.

Vive la République! Vive la Montagne!

P. MAUWAUTI (maire),
Fr. G. FREMANGEOT (greffier).

d

[Luçon, 12 niv. II] (1)

« Citoyen président,

La commune de Luçon adresse à la Convention nationale les calices, ciboires, bénitiers, encensoirs qui existaient dans la ci-devant cathédrale, aujourd'hui temple de la Raison. Tous ces hochets dont la fourberie des prêtres s'est servi pour tromper la simplicité crédule du peuple, pèsent 358 marcs 2 onces 7 gros.

Ces instruments de la superstition vont devenir dans vos mains des instruments de bienfaisance et d'utilité publique. Tout cet appareil fastueux inventé par les prêtres pour cimenter l'esclavage des peuples sera employé à affermir la liberté qui doit faire leur bonheur.

Si le département de la Vendée est un de ceux sur lequel le fanatisme a exercé plus d'emprise, il est cependant plusieurs points de ce département qui ont su s'en préserver. S'il abonda en prêtres fanatiques, il donna aussi le jour à des prêtres philosophes qui ont bien mérité de la patrie et par leurs discours et par leurs exemples. Plusieurs de ces derniers ont abjuré leurs erreurs et remplacé leurs bréviaires par la déclaration des Droits de l'homme et la Constitution.

Le citoyen Gaudin, ex-député de l'assemblée législative vient de donner un exemple qui va bientôt être suivi de plusieurs de ses confrères. Cet ex-vicaire épiscopal de Luçon vient d'épouser sa jeune et vertueuse gouvernante qui lui fera goûter les douceurs de la paternité. C'est ainsi qu'un homme véritablement éclairé sert sa patrie. C'est la servir que de renoncer à une continence désavouée par la nature et de lui donner des enfants qui puissent lui être utiles à leur tour.

Représentants, recevez nos remerciements sur

vos grands travaux et leur succès. Nous jouissons de la liberté, votre tâche était immense, et vous l'avez remplie. Parcourez votre carrière et n'abandonnez le gouvernail que lorsque le vaisseau de la République que vous dirigez aura résisté aux vents et aux tempêtes et sera rentré dans le port glorieux et triomphant».

MAIGRE (maire), Fr. S. LAROCHE (pr le secrét.).

N. B. L'argenterie du poids de 358 marcs, le cuivre du poids de 861 livres, les cloches du poids de 5.600 livres ont été adressées au Directoire du district de Fontenay-le-Peuple pour être envoyés à la Convention.

[Extrait des délibérations de la comm., 10 niv. II]

Le conseil général de la commune de Luçon présidé par le citoyen Maigre, maire. Présents : les citoyens Arloing, Réveillaud, Martineau, Nouhaud, Mazières, P. S. Laroche, Marchand (off. mun.), Moulin, Peccate, Sureau, Vincent, Rasin, Bonniot, Gaudin, Le Clert, Madiot, Vrignaud, Jouglas, Rossignol (notables), Druet (procureur de la comm.) et Barri (secrét.-greffier), assemblé au lieu ordinaire de ses séances, s'est rendu en corps au temple de la Raison pour célébrer sa fête civique de la prise de Toulon. Tous les citoyens et citoyennes, ainsi que la garnison, la Société populaire, le comité de surveillance, la justice de paix remplissaient déjà le temple. Le maire a ouvert la séance par la lecture du décret de la Convention nationale, en date du 4 nivôse qui a été suivie de celles de différentes lois. Plusieurs discours sur les devoirs des pères et mères envers leurs enfants et des enfants envers leurs pères et mères ont été prononcés. Une collecte a été faite pour procurer des souliers aux défenseurs de la Patrie et s'est montée à la somme de 246 l. 11 s. Un enfant du sexe masculin exposé la veille à la porte d'un citoyen a été présenté et a reçu à l'unanimité le nom de La Montagne. Des cris de « Vive la République française une et indivisible », de « Vive la Montagne » ont fait retentir la voûte du temple. Des chants patriotiques ont succédé et la fête s'est terminée par un banquet civique et fraternel suivi d'une illumination générale.

e

[Rostrenen, 15 niv. II. La Sté des Sans-culottes, au présid. de la Conv.] (1)

« La Société régénérée des Sans-Culottes de Rostrenen, département des Côtes-du-Nord et depuis longtemps affiliée aux Jacobins de Paris... En séance à 9 heures du soir, elle a appris, par un courrier extraordinaire la prise de l'infâme... aujourd'hui Port de la Montagne : Aussitôt on n'a entendu que les cris : Vive la République! Vive la Montagne! Vive l'armée victorieuse! Les Sans-culottes se sont levés spontanément, serrés et embrassés en frères : il n'y a eu qu'une voix à demander : Le canon, la cloche, le tambour. — Illumination générale : Le président a entonné l'hymne de la Liberté. La Société en le chantant, s'est rendue à l'autel de la patrie. Le président y a publié au flambeau la lettre offi-

(1) C 290, pl. 918, p. 8. Mention dans Bⁱⁿ, 9 pluv.; Ann. patr., p. 1762; M.U., XXXVI, 157.

(1) C 290, pl. 918, p. 9. Mention dans Bⁱⁿ, 9 pluv.